

Lausanne, le 16 octobre 1869

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 16 octobre 1869.

Deux nouveaux journaux viennent de paraître alertes, joyeux, distribués partout et à tous. Ce sont la *Suisse romande* et le *Progrès*. Ne voulant pas être moins poli que ses confrères, le petit *Conteur* leur donne son petit bonjour et leur souhaite une longue vie ; car chaque fois qu'une nouvelle feuille apparaît au milieu de tant d'autres, on est toujours tenté de s'écrier avec le poète :

Hélas, que j'en ai vu mourir de jeunes filles !

On constate avec plaisir, vu le nombre toujours croissant des journaux depuis quelques années, que nos populations aiment à lire, à s'instruire et se tiennent au courant des affaires publiques. L'administration des postes ne s'en plaint nullement ; les imprimeurs et les fabricants de papier s'en trouvent fort bien.

On fait des journaux pour tout ; on en fait pour défendre les intérêts d'une localité, pour soutenir un tronçon, pour préparer une élection, etc., etc., et enfin pour le plaisir d'en faire ; car plus on est de... journaux, plus on rit.

On nous annonce encore pour le mois de novembre un journal charivarique.

La vallée de Joux aura prochainement aussi son organe dans le but de traiter la question d'un chemin de fer qui réunira à la plaine cette contrée trop longtemps oubliée.

Le Chalet-à-Gobet, qui doit se transformer en hôtel-pension, ne pourra guère se passer d'une feuille pour faire connaître aux amateurs de villégiature et aux nombreux étrangers qui visitent notre pays, la douceur de son climat et la beauté de ses sites.

Les Ormonts et le Pays-d'Enhaut, qui sont encore inconnus à beaucoup de gens et pour lesquels s'ouvre une ère nouvelle, nous donneront bientôt quelque feuille au titre alpestre pour hâter la réalisation complète de leurs espérances.

Ainsi, dans notre cher canton de Vaud, pas un coin de terre, pas une spéculation, pas une entreprise publique ou privée, pas une candidature qui n'ait bientôt son organe dans la presse.

O Guttenberg, nous t'en bénissons !



On nous écrit de Lausanne, à la date du 13 courant :

« Un certain nombre de citoyens étaient réunis

hier pour s'occuper de la prochaine reprise du mouvement libéral et religieux commencé l'hiver dernier.

On a été unanime pour reconnaître que ce mouvement ayant porté de bons fruits et provoqué le réveil des esprits sur les questions dogmatiques si intimement liées aux progrès sociaux, il y avait lieu de rouvrir la campagne. — Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette résolution a été prise avec une largeur d'esprit et un sentiment de liberté morale en même temps que de respect pour les opinions divergentes, du meilleur augure pour l'avenir et l'utilité pratique de l'entreprise.

L'opinion publique qui s'est montrée si favorable aux conférences de MM. Buisson, Réville et Chappuis appuiera, nous en sommes certains, les hommes qui prennent l'initiative de discussions d'un aussi vif intérêt, mais dans lesquelles le libre examen doit avoir la plus large part. »

L'inquisition à Saint-Sulpice.

Le 13 mai 1469, le frère Thomas Gagalti, de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Genève, vice-gérant du frère Victor Macuney, du couvent de la Madeleine à Lausanne, inquisiteur député par le saint siège à Lausanne et en d'autres diocèses, fit amener devant lui *Pierre Terraz*, homme du prieuré de St-Sulpice, prévenu du crime d'hérésie et d'apostasie. Ce malheureux fut placé sur une cuve en la place publique, à St-Sulpice, devant le prieuré, en face du vice-inquisiteur monté sur une chaire. Là, l'accusé fut sommé de déclarer s'il n'avait pas renié la foi catholique et fait hommage au diable de son corps. Terraz confessa, en présence du peuple, que le fait était vrai. Egide Petri, docteur ès-décrets, prêtre et vicaire député par les syndics de Lausanne, le siège épiscopal étant vacant, assistait à ce jugement.

La confession ouïe, celui-ci et le vice-inquisiteur proclamèrent en s'avançant vers Terraz, qu'il était un hérétique obstiné et endurci, un membre pourri de l'Eglise (*membrum putridum*) qui devait être livré au bras séculier. Ce jugement fut rédigé par écrit.

L'accusé fut ensuite remis à n. Henri de Montherand, citoyen de Lausanne et châtelain du prieur de Saint-Sulpice, sous la clause que le châtelain pourrait modérer l'exécution de la sentence au